Image not found or type unknown

Dossier de surendettement

Par **bacqueville**, le **10/01/2011** à **13:03**

Bonjour ..Voici ma question ...Une personne peut-elle avoir un dossier de surendettement alors qu 'elle a des biens qui couvrent largement ses dettes ??? Merci

Par **001**, le **22/01/2011** à **09:59**

bonjour,
s'il s'agit de la résidence principale, ce n'est plus un motif d'irrecevabilité.
s'il s'agit de plusieurs biens immobiliers on peut considerer que vous n'etes pas surendetté, l'aliénation de l'actif vous permettant de résorber les dettes exigibles et à échoir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés